

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-459 R1		Diffusion : B	Date d'émission : 23 juin 2004	Page : 1/1
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2003-459 édition originale		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS			Type(s) de matériel(s) : Avions A340-200/300		
Certificat(s) de type n° 183 Fiche(s) de données n° 183					
Chapitre ATA : 32		Objet : Atterrisseur - Train d'atterrissage principal - Inspection de la bielle du piston du vérin de rétraction			

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2003-459 qui est remplacée par la CN F-2004-087.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-6379 du 15 juin 2004.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 03 janvier 2004
Révision 1 : 03 juillet 2004